

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2009

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 84 Rect.

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 54**

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« une ou plusieurs activités »,

les mots :

« un ou plusieurs éléments d'activité ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase, substituer aux mots :

« celles-ci »,

les mots :

« ceux-ci ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.